

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS, DE LA SANTÉ ET DE LA FAMILLE

Arrêté du 26 mai 2005 portant approbation des statuts généraux de la section professionnelle des architectes, agrées en architecture, ingénieurs, techniciens, géomètres, experts et conseils, artistes auteurs ne relevant pas de l'article L. 382-1, enseignants, professionnels du sport, du tourisme et des relations publiques, et de toute profession libérale non rattachée à une autre section

NOR : SANS0521993A

Par arrêté du ministre des solidarités, de la santé et de la famille en date du 26 mai 2005, sont approuvés les statuts généraux de la section professionnelle des architectes, agrées en architecture, ingénieurs, techniciens, géomètres, experts et conseils, artistes auteurs ne relevant pas de l'article L. 382-1, enseignants, professionnels du sport, du tourisme et des relations publiques, et de toute profession libérale non rattachée à une autre section.

Nota. – L'arrêté du 26 mai 2005 sera publié intégralement au *Bulletin officiel* n° 2005/06 du ministère des solidarités, de la santé et de la famille, disponible à la Direction des Journaux officiel, 26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex, au prix de 10,95 €.